Bloc-Notes veveysan

P.P. N° 143

Organe officiel du
Parti Socialiste Veveysan
35e année
Tirage: 9'500 exemplaires

9 novembre 2002
Case postale 855
1800 VEVEY 1
CCP 18-6390-3

http://ps-veveysan.ch

Edito
Automne?
page 2

Actualité veveysanne
Rue du Conseil
page 3

Votations cantonales
Loi sur les déchets
Métro M2
page 4

Votations fédérales
Révision de la loi sur le chômage
Initiative UDC sur l'asile
page 5

Centre culturel à la Guinguette
page 6

Parcage à Plan-Dessus
page 7

Programme de législature de la municipalité
Vote des étrangers
page 8

Edito

Automne?

Eric Gavin
Horticulteur-Paysagiste
Coprésident
section PS Vevey
Conseiller communal

L'automne est riche en symboles et en métaphores.

Pour ma part, j'aime l'automne et ses forêts aux couleurs d'or quand, avivées par le bleu contrastant, elles s'entremêlent à la lumiè re diffuse. Tout un symbole !

En l'occurrence, celui de la solidarité: des milliers de feuilles uniques se fondent dans un seul mouvement de couleur.

La lumière est solidaire et le profond bleu du ciel indissociable de cet embrasement. Mais il suffit que le temps se couvre pour que tout s'arrête et se ternisse.

Et nous ? Le temps se couvre-t-il sur nos têtes au point de nous confiner dans notre isolement ?

Sommes-nous incapables de résister à l'individualisation pernicieuse qui est la marque de notre temps ?

Soyons conscients que c'est à dessein que cet isolement du travailleur, du locataire, du consommateur est entretenu par ceux qui ont intérêt à diviser pour régner.

Les familles aussi en sont victimes, croulant sous les charges, travaillant à deux pour joindre les deux bouts au détriment de la sérénité et du bien-être, du contact avec les enfants et de la vie sociale.

L'automne est aussi dépouillement, déclin des forces vives. Il faut une force, une lumière pour croire au lendemain, pour croire à un printemps après l'hiver.

Je vous souhaite un automne lumineux où vous trouverez le temps de la solidarité

Eric Gavin, co-président
du PS Vevey

Recommandations de vote pour le 24 novembre

Le Parti socialiste vaudois et le Parti socialiste veveysan vous recommandent:

Votations cantonales

- **OUI** au nouveau Métro M2 Ouchy-Epalinges
- **NON** à la Loi sur l'élimination des déchets

Votations fédérales

- **NON** à la révision de la Loi sur l'assurance chômage
- **NON** à l'initiative de l'UDC pour une limitation du droit d'asile

Bloc-Notes veveysan

fondé en 1967

Editeur responsable:
Eric Gavin

Rédacteur:
Laurent Ballif

Réalisation graphique:
Madeleine Morvan

Impression:
Rapide Offset Service, Ecublens

Paraît 4 x par année

Ont participé à ce numéro:

Boris Abbet,
Vladimir D'Angelo
Denise Aubort,
Pierre Chiffelle,
Pierre-Alain Dupont
Roger Niquille
Eric Oguey
Jean-Pascal Rossier

Abonnement: 15 francs

Abonnement de soutien: ce que vous pouvez.

CCP: 18 - 3391 - 7

Actualité veveysanne

Denise-Claire Aubort
Employée de commerce
Conseillère communale

RUE DU CONSEIL

> Conseil du 5 septembre 2002 de 20h00 à 23h25

Rapport-préavis sur «système d'information des autorités veveysannes». Christiane Oguey (PS) constate qu'il y a encore des réticences face à une large distribution d'internet dans l'administration communale. Certains employés non connectés doivent effectuer les recherches nécessaires à leur travail sur un poste situé dans un autre service, ce qui les amène à préférer téléphoner pour se renseigner ou même à consulter internet depuis leur poste privé. L'usage d'internet au sein de la commune étant forfaitaire, il serait bon qu'une majorité des postes de travail soit connectée.
Laurent Ballif, municipal, répond que le nécessaire est en passe d'être réalisé, mais il est vrai que l'usage d'internet est tributaire de l'intérêt du chef de service pour ce nouveau moyen de recherche et de contact entre diverses administrations. D'autre part, le personnel sera avisé que, tout comme pour les téléphones privés (indicatif de sortie spécial), les visites sur internet peuvent être contrôlées par le service informatique de la ville à tout moment si l'utilisation indue de cet outil de travail est soupçonnée.

> Conseil du 3 octobre 2002 de 20h00 à 23h25

Monsieur Tenthorey (UDC) dépose une motion demandant qu'un contrôle domiciliaire soit effectué chez les personnes demandant la naturalisation et que le greffe communal soit autorisé par le requérant à demander un extrait de casier judiciaire complet (radiations antérieures comprises).
Christiane Oguey (PS) est indignée par cette motion, car la commission des naturalisations, Madame Croix, secrétaire municipale adjointe, ainsi que le greffe font un travail considérable avec toutes les personnes qui demandent la naturalisation. L'efficacité de ce travail n'a pas à être mis en cause.
J.-F. Martin (PS) demande de refuser cette motion qui est extrémiste, car elle implique que le requérant à la nationalité suisse doit être plus «parfait» que n'importe lequel des citoyens suisses nés dans ce pays. V. D'Angelo (PS) se dit indigné car lui même est naturalisé et est très fier d'être à la fois citoyen italien et suisse et de pouvoir ainsi siéger au sein du conseil communal de Vevey. Cette motion va trop loin, l'examen est déjà suffisamment difficile. I.-P. Moser fait remarquer que le conseil a allégé la procédure afin de la rendre moins «inquisitrice», ce n'est pas pour revenir en arrière aujourd'hui. La prise en considération de cette motion est refusée à une large majorité.
Prise en considération de la motion d'Eric Gavin (PS) sur une possibilité de créer des ateliers de petits artisans et artistes dans certains immeubles désaffectés du quartier de la Guinguette. Ce lieu pittoresque de Vevey pourrait revivre grâce à ces artisans et artistes. Il est relevé qu'un ancien atelier présente un degré de pollution qui demande un assainissement. Il pourrait être demandé de faire les travaux de dépollution nécessaires afin que le propriétaire puisse céder des locaux sains à la commune. Pour l'instant, ce qui est prévu par le motionnaire, c'est de demander à la municipalité de bien vouloir étudier et se prononcer sur le sujet, et non pas de racheter les lieux. Il s'agit d'un simple avis positif ou négatif sur la question. La prise en considération de cette motion est refusée à une voix.
Interpellation de Roger Niquille au sujet des «macarons» de parcage à Plan-Dessus. Monsieur Pierre-Alain Dupont, municipal, dit qu'une séance est d'ores et déjà planifiée avec les habitants et les commerçants du quartier. Toutes les questions seront abordées à ce moment là.

Denise Aubort

> Droit de réponse

A deux reprises dans nos derniers numéros du Bloc-Notes, le député et conseiller communal radical Jérôme Christen s'est vu reprocher par nos chroniqueurs de s'être opposé à l'augmentation du jeton de présence, aussi bien au Grand Conseil qu'au Conseil communal. Comme il a pris la peine de s'offusquer de l'interprétation qui a été faite de sa position, nous lui concédons, en toute courtoisie, la possibilité de préciser sa vision des choses «[il m'a été reproché] de vouloir revenir au scrutin censitaire. Tel n'a jamais été mon intention. Ce que j'ai voulu dire, c'est qu'il n'est pas cohérent de prétendre vouloir augmenter les jetons de présence ou indemnités pour revaloriser la fonction d'élu politique s'ils finissent dans la caisse des partis. (...)
Et s'il s'agissait de prévoir un montant au budget à titre de contribution au fonctionnement des partis, je suis prêt à le défendre. Mais il me paraît indispensable de ne pas détourner les affectations de fonds voulues par le parlement communal ou cantonal. Je suis parfaitement conscient des difficultés auxquelles est confronté un parti dans le cadre de récolte de fonds (...). Pourquoi ne pas s'inspirer de ce qui se passe au Grand Conseil: chaque groupe politique reçoit 20'000 francs d'indemnité de base et 1'000 francs par député. Il s'agirait de convenir d'un montant adapté aux besoinx des groupes politiques communaux.»

Votations cantonales

NON: à la Loi sur les déchets

Laurent Ballif
Député,
municipal

Chaque habitant de ce pays produit une quantité considérable de déchets de tous ordres. Leur élimination est financée par la plupart des communes vaudoises, dont Vevey, par le biais des impôts.

Le Parti socialiste veveysan s'est clairement engagé dans le référendum contre la nouvelle Loi cantonale sur l'élimination des déchets, car il défend deux idées fondamentales: soutenir toute mesure permettant de diminuer la quantité des déchets incinérables et financer l'élimination de ces déchets en tenant compte du revenu des gens.

Or, la loi vaudoise que nous combattons n'envisage qu'une taxe forfaitaire pour payer ces frais, soit un montant fixe par personne ou par famille, soit une taxe au sac identique pour tous. Dans ces deux cas, les petites revenus et les familles avec enfants seraient particulièrement pénalisés.

C'est d'autant plus vrai que cette loi exige que les communes financent par ce moyen 70% des frais d'élimination de tous les déchets (incinérables et recyclables). Cela veut dire que la taxe annuelle devrait être d'environ 500 francs par année, ou le coût d'un sac de 3 à 3,50 francs. C'est le double ou le triple de ce qui existe déjà dans certaines communes !

Face à cette solution brutale et injuste, le PS Vevey estime que d'autres voies ont fait leurs preuves et doivent être préférées. Ainsi, la politique mise en place dans notre ville nous semble exemplaire: le tri et la récolte séparée du verre, du compost, du pet, des piles, etc. ont permis de diminuer en quelques années de plus de 40% le volume des déchets à incinérer ! L'effort d'information et d'éducation qui a été mené a été très bien accueilli par la population, qui a parfaitement joué le jeu.

Il est encore possible d'améliorer cette situation, par exemple en créant une déchetterie régionale, en organisant la récolte d'autres produits. Et ce serait une véritable injustice que d'infliger à tous ceux qui ont fait l'effort de trier une taxe uniforme, comme s'ils étaient «coupables» des déchets des autres.

La loi fédérale dont s'inspire ce projet cantonal laisse la porte ouverte à une autre forme de financement. Ce que nous préconisons, c'est de continuer à financer l'élimination des déchets par l'impôt et de convaincre toutes les communes de mettre en place un système de tri et de récolte différenciée similaire à ce que nous avons par ici.

Cette solution permettra de respecter l'environnement, de diminuer la consommation de matières premières, et de ne pas surcharger le porte-monnaie des revenus modestes. Plutôt que de se contenter d'un système rigide, injuste et qui ne responsabilise pas les gens, il est bien préférable de faire preuve d'imagination. C'est pourquoi nous vous invitons fermement à voter NON à cette nouvelle loi sur l'élimination des déchets.

Laurent Ballif, député, municipal

OUI à un métro utile à tout le canton

On aurait tort de ne voir dans le projet de nouveau métro M2 qu'un problème lausannois. Ses implications financières, économiques, écologiques et sociales en font un enjeu à l'échelon du canton.

Parlons d'abord du volet lausannois du projet: la capitale vaudoise est engorgée aux heures de pointe et l'avenir à moyen et long terme passe par l'amélioration du confort des transports publics. Même s'ils sont pratiques et desservent bien les quartiers, les bus et trolleybus sont lents, gênés par la pente et bloqués dans le trafic, et ne correspondent pas à ce qu'un automobiliste exige pour abandonner sa propre voiture !

Sur le plan local, il est donc indiscutable que le M2, comme le TSOL en direction de l'Université l'a prouvé en son temps, est bien le véhicule confortable, souple et performant qui réussira à convaincre l'automobiliste récalcitrant. Sinon, les investissements faits en matière de parkings périphériques, que ce soit à Ouchy ou à Epalinges, demeureront inefficaces.

Pour les habitants de l'agglomération lausannoise, et même dans un sens large en englobant une partie de la Côte et de Lavaux ainsi que la Haute-Broye et le Gros-de-Vaud, le métro M2 viendra compléter ou remplacer des infrastructures de transports publics qui souffrent d'un manque de coordination et de liaisons. Les gens qui arrivent par le LEB, par les bus depuis Moudon, par les trains depuis la Broye, Morges ou Cully, par le TSOL, voire carrément par l'autoroute à Vennes ou à la Maladiaire, redoutent le moment où ils doivent se lancer dans les transports intra-muros de la ville.

Eclatées, brinquebalantes, mal reliées, les lignes TL actuelles font perdre à ces visiteurs réguliers ou occasionnels tout le gain de temps qu'ils avaient accumulé lors de l'approche de la ville !

Les Vaudois dans leur ensemble ont également avantage à ce que leur capitale dispose d'un réseau de transport efficace et intelligent. Tous et toutes, nous sommes utilisateurs de services, clients de magasins, visiteurs d'institutions qui sont situées sur le grand axe nord-sud de Lausanne. La création de cette liaison rapide facilitera grandement les choses, puisqu'elle sera utile aussi bien aux personnes venant en voiture par l'autoroute qu'à celles qui se déplacent en train depuis l'est, l'ouest ou le nord du canton. La gare CFF sera reliée par un équipement moderne aussi bien avec le bas de la ville qu'avec la Cité administrative ou les hôpitaux. Les parkings aux sorties d'autoroute seront directement et confortablement desservis par le métro, qui se jouera des embouteillages habituels sur la route de Berne ou de la Peraudettaz.

L'image de la capitale vaudoise dépend aussi de sa capacité à absorber ses visiteurs et ses administrés de tout le canton. Le chiffre de 25 millions de passagers, qui n'est pas utopique lorsqu'on voit le succès du TSOL, englobe tout le monde, Lausannois et habitants du reste du canton. De plus, les centaines de millions de travaux seront un ballon d'oxygène bienvenu pour plusieurs branches économiques vaudoises et leurs employés, qui voient s'ammonceler d'inquiétants nuages noirs.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à voter OUI au métro M2

PS Vevey

Votations fédérales

L'asile en parachute?

Pierre Chiffelle
Conseiller d'Etat

Les demandeurs d'asile devront-il sauter en parachute pour avoir une chance d'obtenir notre protection? C'est la question que pose l'initiative de l'UDC «contre les abus dans le droit d'asile», soumise en votation le 24 novembre prochain. Le texte demande en effet que la Suisse n'entre pas en matière sur une demande d'asile, si le requérant a transité par un «pays tiers sûr». Comme tous nos voisins sont réputés sûrs, pratiquement plus personne ne serait en droit de demander l'asile, sauf à arriver par l'avion (mais l'initiative prévoit aussi des sanctions pour les compagnies aériennes qui ne feraient pas une sorte de police préalable). Si le texte de l'UDC devait être appliqué, il ne resterait donc aux gens fuyant des persécutions qu'à sauter en parachute pour parvenir chez nous en ayant toutefois soin de taire leur lieu d'embarquement....

Absurde, le texte agrarien prêterait à rire, s'il ne risquait pas de vider la tradition humanitaire de la Suisse de sa substance: l'UDC exige qu'en matière d'asile nous fonctionnions comme les pays de l'Union européenne sans vouloir que nous en soyons membre. Un comble !

Après avoir ouvert leurs frontières à la libre-circulation des personnes, les pays de l'UE ont pris des mesures pour éviter un certain tourisme de l'asile: un requérant débouté en France ne peut pas déposer une nouvelle demande en Allemagne. La Convention de Dublin détermine quel pays a la responsabilité d'examiner une demande (en principe le pays qui a approuvé l'entrée du requérant ou celui dans lequel vivent déjà des proches au bénéfice du statut de réfugiés).

Si l'UDC veut que nous bénéficiions de cette pratique, elle devrait sans tarder militer pour l'adhésion à l'Union européenne.

En attendant un sursaut de cohérence des Blochériens, notons tout de même que la Suisse demande déjà à certains de ses voisins «réputés sûrs» de réadmettre des requérants d'asile. Encore faut-il que les pays sollicités soient de bonne volonté et acceptent d'admettre les preuves – forcément difficiles à établir – d'un séjour antérieur sur leur territoire...

Le 24 novembre, je vous invite donc à repousser fermement la solution simpliste et hypocrite de l'UDC.

Pierre Chiffelle, conseiller d'Etat

Révision sur la loi sur l'assurance chômage

Jean-Paul Rossier
Secrétaire SIB

En 1997, le peuple suisse avait dit NON à la révision de la Loi sur l'assurance-chômage (LACI). Le 24 novembre prochain, la droite parlementaire remet ça et nous devons à nouveau dire NON à cette nouvelle tentative de démantèlement de l'assurance-chômage, et ceci pour au moins 3 raisons:

La réduction du nombre d'indemnités de 520 à 400 pour la grande majorité des chômeurs est inacceptable ! Alors que Swisscom, Swissair, la Poste, les assureurs, les banques et le secteur industriel licencient des milliers de travailleurs, le parlement fait le choix de mettre les chômeurs sous pression pour les contraindre à accepter n'importe quel travail et ainsi de détériorer les conditions de travail et de vie de l'ensemble des salariés. De plus, après la fin de ces 400 indemnités, les chômeurs seraient directement dépendant de l'aide publique, payée par l'ensemble des contribuables.

L'augmentation de 6 à 12 mois de la période nécessaire pour avoir droit aux indemnités touchera en premier lieu les jeunes en premier emploi, les femmes qui reprennent une activité salariée et surtout toutes les personnes sortant d'une période sans emploi et en situation précaire. En effet, ce sont ces chômeurs qui sont déjà en situation difficile dont on va rendre l'accès aux 12 mois de cotisations nécessaires pour être couverts par l'assurance-chômage encore plus ardu. Cette mesure pénalise encore davantage les plus faibles.

En supprimant la contribution de solidarité que les personnes disposant de hauts revenus (de Fr. 106'800.– à Fr. 267'000.–) versent à l'assurance-chômage, le parlement va à l'inverse de la solidarité. Au contraire, il aurait fallu moduler cette contribution et l'étendre aux revenus supérieurs à Fr. 267'000.–. Revenus où se trouvent les managers et autres dirigeants d'entreprises qui reçoivent des millions de francs à titre d'indemnités de départ et qui n'ont pas besoin de l'assurance-chômage !

Démanteler l'assurance-chômage pendant une période de crise annoncée, supprimer la contribution de solidarité, reporter sur les collectivités publiques une partie de la charge de l'assurance-chômage, c'est une aberration économique et un démantèlement social.

Le 24 novembre 2002, votez NON à la révision de la Loi sur l'assurance-chômage !

Jean-Paul Rossier, secrétaire SIB

Actualité veveysanne

Le Conseil communal vient de montrer son désintérêt pour la culture non institutionnalisée veveysanne

Boris Abbet
Architecte
conseiller communal

Avec le départ des grandes entreprises, la zone en amont de la gare de Vevey n'a toujours pas reçu une nouvelle affectation. Si l'avenir de la surface des ex-ACMV paraît pour l'instant totalement flou, ceci notamment en raison d'un manque de volonté politique, le quartier de la Guinguette a pris un virage intéressant. Ses bâtiments industriels, dont certains ont une valeur historique, ont trouvé une nouvelle affectation. En effet, plusieurs ateliers, associations multiculturelles et artistiques, ont décidé de s'y installer afin d'y exercer leur art.

Quai à haut potentiel culturel

Similaire à l'ancien quartier du Flon de Lausanne, la zone du Quai de la Guinguette présente de multiples atouts pour une reconversion en quartier culturel. On peut citer entre autres les avantages de disposer de bâtiments adaptables et de ne pas poser de problèmes de nuisances à son voisinage. Ce nouveau pôle donnerait à Vevey une nouvelle dynamique bienvenue.

Les associations existantes, sérieuses et organisées, ayant montré leur intérêt à créer une collaboration avec les autorités communales et la mise en vente publique des deux bâtiments Steiger, ont incité le parti socialiste à déposer une motion en vue de créer là un espace culturel polyvalent. Celle-ci proposait une réflexion sur l'avenir de la culture alternative veveysanne et sur la possibilité d'une collaboration des autorités avec les actuels occupants des bâtiments Steiger. De plus, cette motion se basait sur l'une des volontés du plan des investissements 2002-2005 de la Municipalité. Cette démarche, prise en considération, aurait pu déboucher à long terme sur un nouveau PPA visant à favoriser le développement des activités culturelles du quartier; car si les institutions actuelles élitistes et les musées subventionnés ont un rôle important à jouer dans notre ville, ils sont loin de satisfaire l'entier de sa population.

Quelle culture à Vevey ?

Très bien reçue en commission par deux municipaux de droite, cette motion a été rejetée par le conseil communal pour une seule voix. En effet, la droite, massivement opposée, a fait l'impasse sur le fond du problème: quelle culture veut-on à Vevey et où?

Plutôt que d'enrichir le débat sur ce sujet, les discussions se sont focalisées sur des aspects plus matériels, comme le coût des subventionnements, de l'achat des bâtiments et des assainissements du sous-sol. C'est d'ailleurs principalement ce point qui, en détournant le débat, a enterré la motion.

Si la droite du Conseil n'est pas entrée en matière sur l'essentiel du problème, la gauche n'a pas brillé par sa motivation, et n'a pas su se montrer très convaincante. Quelques absences et hésitations ont empêché de défendre une vision culturelle claire telle que l'aurait voulue le PSVe. La culture alternative veveysanne serait-elle devenue un sujet tabou?

Les structures mises en place par les artistes et associations actuels risquent fort de payer cher la décision des autorités. En effet, aujourd'hui, personne ne peut dire quel sera le futur propriétaire de ces bâtiments, ni à quelle fonction ils seront affectés. Mais, dans le cas d'un investisseur privé, ils ne seront certainement pas destinés à la culture.

Une ville a besoin de conserver des espaces ouverts. Témoins de son passé et riches d'une activité foisonnante – culturelle, sociale et artisanale – ils créent l'essence de l'âme urbaine.

Boris Abbet, conseiller communal

Actualité veveysanne

Plan-Dessus – Un quartier au parcage asphyxié

Roger Niquille
Conseiller communal

Habitant de longue date du quartier de Plan-Dessus, je me suis toujours engagé pour la vie de ce quartier très attachant. Il a sa vie propre, comme le démontre l'existence de l'association APERO qui a pris beaucoup d'initiatives en faveur de ses habitants et qui organise régulièrement une fête de quartier très appréciée.

C'est pourquoi, quand j'ai entendu des habitants parler des difficultés de parcage dans le quartier, je me suis décidé à faire une interpellation au Conseil communal. Les aménagements avec les arbres ont réduit les possibilités de laisser sa voiture et ceux qui parquent toute la journée en venant travailler bloquent les places. Ceci se fait au détriment des habitants et des clients des commerces. Il s'agit de demander à la municipalité de trouver des solutions et les expériences de macarons dans d'autres villes me semblent une bonne voie à étudier.

Roger Niquille, conseiller communal

Questions réponses

Questions à notre municipal de la sécurité Pierre-Alain Dupont

Bloc-Notes Veveysan: Pouvez-vous garantir à chacun des bonnes conditions de stationnement ?

Pierre-Alain Dupont: La croissance continue de la mobilité crèe des difficultés importantes en milieu urbain. L'espace public est restreint et des conflits d'intérêts existent entre usagers. M. Niquille a raison lorsqu'il se soucie des habitants, et c'est normal que ceux-ci bénéficient d'une priorité.

BNV: Alors, à quand les macarons et que feront ceux qui n'en auront pas ?

PAD: La direction de police peut se baser sur une étude faite il y a quelques années sur l'ensemble de la ville. En commençant par Plan-Dessus, nous pourrons tester dans la réalité un système qui, par la suite, pourrait être étendu à d'autres quartiers. Prochainement, une réunion de présentation aura lieu à Plan-Dessus et nous discuterons avec les habitants. Ceux qui n'auront pas de macaron pourront parquer pour une durée limitée (zone bleue) ou iront dans des zones à 10 heures en légère périphérie. Les parkings des entreprises ou ceux des privés seront aussi mieux utilisés.

Nouvelle Constitution vaudoise & Droits politiques pour les étrangers

Le parti socialiste a œuvré en faveur de ces nouveaux droits que le peuple vaudois, le 22 septembre 2002, a inscrits dans la nouvelle Constitution. Cet événement prend un aspect historique de grand relief pour tous les résidents étrangers domiciliés en Suisse depuis au moins 10 ans et 3 ans dans le canton. Donc, pour tous les étrangers habitant Vevey et répondant à ces critères, il y aura la possibilité de voter pour le renouvellement du Conseil Communal et de la Municipalité, de se porter candidat et être élu, comme celui de voter pour des référendums communaux (art. 142).
Un pas en avant a été fait sur la route de l'intégration politique et sociale des étrangers. Cela implique également une participation active et une responsabilité vis-à-vis de la politique locale et devrait favoriser la participation des étrangers au sein des formation politiques. Nous, Parti socialiste veveysan, invitons les étrangers de la commune à nous rejoindre: remplissez le formulaire se trouvant à la page suivante et nos portes vous sont ouvertes.
La nouvelle Constitution prévoit également une meilleure intégration des étrangers «dans le respect réciproque des identités et dans celui des valeurs qui fondent l'Etat de droit» (art 68–2).
La naturalisation, l'acquisition de la citoyenneté helvétique, sera facilitée, et la procédure deviendra rapide et gratuite, avec possibilité de recours (art.69).
Une équipe du PSVe se tient à disposition des associations, cercles et autres groupes pour les informer de ces nouveaux droits et comment les exercer.

Vladimir D'Angelo, conseiller communal

Actualité veveysanne

Programme de législature de la municipalité

Le point de vue du Parti Socialiste Veveysan

Eric Oguey
enseignant
conseiller communal

Comme notre nouveau syndic l'avait promis après son élection, la Municipalité a édité avant l'été son programme de législature. Lors de sa première présentation à quelques conseillers de chaque parti, la méthode choisie par M. Rigot en a surpris plus d'un puisqu'il ne s'est agi que d'une lecture du document que chacun avait sous les yeux, sans possibilité de poser des questions. C'est dire que la frustration a été grande, et que nous espérions un débat nettement plus étoffé que cela.

En ce qui concerne le contenu de ce programme, la commission politique du Parti socialiste veveysan a entrepris d'en faire une analyse plus systématique. Elle a tout d'abord constaté avec regret qu'il ne s'agissait pas d'un véritable programme, mais simplement d'un catalogue constitué uniquement de têtes de chapitres. L'absence de détails est telle que chacun peut y mettre ou y voir ce qu'il veut ou refuser d'y voir ce qu'on ne veut pas y voir ! Il n'y a même pas d'informations sur la manière de compléter ce contenu, sous forme de pistes pour accéder à des informations complémentaire auprès des services concernés, par exemple. On ne peut de plus en dégager aucune vision globale, ce qui va à l'encontre de la volonté proclamée du syndic.

Pour le détail, nous relevons les points suivants:

- Il est déplorable d'envisager froidement le lâchage de l'idée d'un refuge familial aux Monts-de-Corsier (motion socialiste de 1983!!), envisagé dorénavant sous la forme d'un hypothétique projet à lancer par une association privée.
- Les indications concernant les routes et les pistes cyclables sont une simple application de la loi. Il n'y a pas de volonté explicite de promouvoir ni même de planifier le 30 km/h dans les quartiers.
- Le déménagement de la Bibliothèque municipale dans un nouveau lieu n'est pas une priorité, en particulier s'il doit se faire dans un lieu comme l'ancien Insolite.
- Le projet concernant un plan général de l'éclairage public est complètement flou et n'a donné lieu à aucune information complémentaire.

Sur tous ces points, ce qui ressort surtout c'est le peu d'originalité apporté par cette vision.

Dans les points positifs, nous relevons les propositions argumentées faites par les municipaux socialistes en accord avec la vision du programme de législature du PSVe (mais qui se sont retrouvées fortement synthétisées dans la version publiée par la Municipalité).

Par ailleurs, les affaires intercommunales constituent le véritable point fort de ce projet, et il faut relever que c'est dans ce domaine que les principales satisfactions peuvent être exprimées.

Eric Oguey, conseiller communal

KBS BAZAR d'ISTANBUL

Spécialités turques
et orientales
Alimentation et souvenirs
Ouvert 7 jours sur 7
Rue du Torrent 1 • 1800 Vevey
Tél. + Fax 021/ 922 96 31

N'HÉSITEZ PLUS !
Nous avons besoin de vous ! Venez nous rejoindre.

Nom/prénom : _____

Adresse complète : _____

_____

Parti Socialiste Veveysan, Case postale 855, 1800 Vevey
Un entretien ? téléphonez au 021 921 54 31

IMPRIMERIE
ROS
Rapide Offset Service SA
Chemin de la Forêt 14
1024 ECUBLENS
Tél. 021/636 36 10 • Fax 021/636 36 11
votre imprimeur